

Tennis de Table



Fiche Sport N°49

Mise à jour :

DN : 21 septembre 2015

SR : 24 septembre 2015

Directives réglementaires Nationales

et

Directives spécifiques Régionales

Sommaire

Introduction	Page 3
I. Compétition	Page 4
Sections Sportives	Page 4
Championnats de France Equipes Etablissement	Page 5
Précisions Championnats d'Académie Equipe Etablissement	Page 7
Critérium Académique Benjamins - Benjamines	Page 9
Championnats de France Equipes Excellence	Page 10
Précision réglementaires Excellence	Page 11
Saisie en ligne sections sportives scolaires	Page 12
Précisions Championnats d'Académie Excellence	Page 13
Règles communes aux deux championnats	Page 14
Championnats de France Équipes d'Établissement Sport Partagé	Page 15
II. Responsabilisation	Page 16
Conditions mise en œuvre option facultative EPS au Baccalauréat	Page 17
III. Innovation	Page 19
IV. Formation	Page 20
Les Membres de la Commission Mixte Nationale	Page 21
Les Personnes Ressources de l'Académie de Nantes	Page 21
Annexes 1 à 4 – Equipes non autorisées à participer aux Championnats	Page 22
Vérification du classement des joueurs en Tennis de Table (Spid)	Page 26

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Tennis de Table a pour objectif de préciser à travers les quatre piliers de l'UNSS (compétitions, responsabilisation, innovation et formation) les directives réglementaires et les moyens de développement liés au sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire à destination des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de quatre AS qualifiées à la date butoir des remontées de résultats.

Valable l'année scolaire 2015 - 2016, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période

Le Tennis de Table confirme une participation croissante dans de nombreuses associations sportives scolaires.

Pratiquée en loisir ou en compétition, cette activité s'inscrit depuis longtemps déjà dans la mixité préservant ainsi son identité.

Compétition

Une grande souplesse d'organisation des phases départementales et académiques est laissée aux services UNSS. Des éléments en lien avec les axes thématiques prioritaires de l'UNSS sont intégrés à cette organisation.

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier Régional des Championnats CA – IA – CF », régulièrement mis à jour sur le site ([OPUSS](#), Rubrique « Ma région »).

Catégories d'âge 2016

Benjamins	nés en 2003, 2004 et 2005
Minimes	nés en 2001 et 2002
Cadets	nés en 1999 et 2000
Juniors	nés en 1997 et 1998
Seniors	nés en 1996 et avant

Sections Sportives

53	PUB	Col	Emmanuel de Martonne	Laval	Tennis de table	mixte
72	PUB	Col	Albert Camus	Le Mans	Tennis de table	mixte

Championnats de France UNSS Équipe d'Établissement Tennis de Table

Conditions de participation

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives ayant terminé sur le podium les **2 années précédentes** lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Tennis de Table (Annexe 1)

Si ces Associations Sportives ne sont pas sur le podium lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

- les Associations Sportives ayant terminé sur le podium lors des championnats de France UNSS **Excellence collèges et lycées** de Tennis de Table l'année précédente (Annexe 2)

Cette disposition ne concerne pas les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 18 décembre 2015 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe

Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau, et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases interacadémiques

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2015 (Annexe 3)
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2015 (Annexe 4)
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de Tennis de Table**, des Pôles Espoir et des Pôles France de la FFFT ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFFT, **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),
- Les équipes comportant **UN** joueur classé FFFT de plus de 550 pts de classement officiel au moment de la compétition (vérification spid),

* classement **officiel** = le nombre de point affiché sur spid en septembre pour les compétitions de septembre à décembre et le nombre de points affiché en janvier, valable pour les compétitions de janvier à juin. A ne pas confondre avec la situation mensuelle qui attribue des points qui ne sont pas officiels

- Les équipes ayant un total de points (poids de l'équipe) supérieur à 2 100 pts

RAPPEL* : Tous les joueurs doivent faire l'objet d'une vérification sur Spid ! 2 cas de figures :

- L'élève n'a jamais été licencié FFFT, il n'apparaît pas sur Spid, il est alors crédité de **500pts**.
- L'élève a été licencié FFFT ou est licencié FFFT, prendre en compte **la valeur officielle*** sur Spid.
Tout joueur anciennement licencié FFFT devra être vérifié sur Spid pour connaître sa valeur*.

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets (limité à 1 hors JO)	Minimes Cadets Juniors Seniors (limité à 1 hors JO)
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs + 1 remplaçant maximum Le nombre de Cadets dans l'équipe est limité à 1. Mixité obligatoire Ouvert aux joueurs classés FFFT (ou non) mais limités à 550pts par joueur quelque soit la phase et à 2100pts pour le poids de l'équipe. Un joueur non licencié FFFT a 500pts*.	4 compétiteurs + 1 remplaçant maximum Le nombre de Seniors dans l'équipe est limité à 1. Mixité obligatoire Ouvert aux joueurs classés FFFT (ou non) mais limités à 550pts par joueur, quelque soit la phase et à 2100pts pour le poids de l'équipe. Un joueur non licencié FFFT a 500pts*.
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum	

		Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
RÈGLEMENT		FFTT
FORMULE COMPÉTITION	DE	5 parties : (Dans une rencontre chaque partie vaut 1 point) - 1 Double - 1 Simple Fille - 1 Simple A - 1 Simple B - 1 Double Mixte
MODALITÉS QUALIFICATION	DE	Qualification inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES		24 par championnat / 23 + Dom Tom Le sport partagé a son propre championnat en collège et en lycée (voir fiche sport partagé)
TITRES DÉCERNÉS		Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement collèges Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées

Modalités de qualification EE Collèges

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
IA 1	Amiens	Lille		2
IA 2	Créteil	Paris	Versailles	3¹
IA 3	Caen	Rennes	Rouen	2
IA 4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	2
IA 5	Besançon	Dijon		2
IA 6	Nantes			2
IA 7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	2
IA 8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	3
IA 9	Montpellier	Toulouse		3
IA 10	Aix/Marseille	Corse	Nice	2
	TOTAL			23

+ 1 place

Si **0** équipe des Ultramarins

1 équipe de l'Académie organisatrice

Si **1** équipe des Ultramarins

Qualifiée **sur la coupe des Dom qui aura lieu en amont du CF**

Modalités de qualification EE Lycées

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
IA 1	Amiens	Lille		3²
IA 2	Créteil	Paris	Versailles	4
IA 3	Caen	Rennes	Rouen	2
IA 4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	2
IA 5	Besançon	Dijon		2
IA 6	Nantes			2
IA 7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	2
IA 8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	2
IA 9	Montpellier	Toulouse		2
IA 10	Aix/Marseille	Corse	Nice	2
	TOTAL			23

+ 1 place

Si **0** équipe des Ultramarins

1 équipe de l'Académie organisatrice

Si **1** équipe des Ultramarins

Qualifiée

Si **2** équipes des Ultramarins

Se référer au tableau du Règlement Fédéral

¹ Les académies de Grenoble, Versailles et Toulouse ont fait un podium sur le CF 2015 par Équipe d'Établissement Collège
Les IA 2, 8 et 9 auront 3 qualifiés au CF 2016

² Les académies de Paris et Lille ont fait un podium sur le CF 2015 par Équipe d'Établissement Lycée
L'IA 1 aura 3 qualifiés et l'IA 2 aura 4 qualifiés au CF 2016

Précisions Championnats d'Académie Equipe Etablissement Tennis de Table

JEUNE OFFICIEL	<p><u>Au Championnat d'académie</u></p> <p>Un Jeune Officiel de Niveau Départemental minimum. Il pourra être joueur.</p> <p>Lors d'une rencontre, il ne peut pas figurer sur la déclaration d'équipe à la fois en tant que Jeune Officiel et en tant que joueur mais peut changer d'une rencontre à l'autre à condition que l'équipe puisse présenter un second Jeune Officiel de Niveau Départemental.</p> <p>Il peut être d'une autre Association Sportive, mais dans ce cas, il ne peut pas jouer.</p> <p>Si pas de JO du niveau requis, équipe non qualifiable.</p> <p>Le Jeune Officiel doit avoir son matériel : planchette, crayon et chronomètre.</p> <p>Une équipe ne présentant pas de Jeune Officiel ne peut pas participer à la compétition.</p> <p><u>Aux Championnats Inter académique</u></p> <p>Le Jeune Officiel de l'équipe (Niveau Académique minimum) ne pourra pas être compétiteur.</p> <p>Sans Jeune Officiel pas de participation au Championnat Inter académique.</p> <p>Il peut être d'une autre Association Sportive.</p>
FORMULE DE COMPETITION	<p>En tableau : Arrêt au score acquis, partie en 2 ou 3 manches gagnantes en 11 points.</p> <p>En poule : Toutes les parties sont jouées.</p>
REGLEMENT	<p><u>ARBITRAGE :</u></p> <ol style="list-style-type: none">1- Manche en 11 Points2- Les rencontres se jouent aux meilleures des 3 ou 5 manches (ou en 2 ou 3 manches gagnantes).3- Le changement de service a lieu tous les 2 points.4- Possibilité d'une interruption de 1 minute entre chaque manche.5- Si les joueurs se retrouvent à 10-10, il faudra 2 points d'écart pour distinguer le vainqueur.6- Lors de la dernière manche, les joueurs changent de camp lorsque l'un des joueurs a atteint le score de 5.7- La règle de l'accélération est mise en application si une manche n'est pas terminée après 10 minutes de jeu. <p><u>Rappel :</u></p> <p>Le service débute avec la balle reposant librement dans le creux de la main libre du serveur.</p> <p>A partir du moment où la balle quitte la main du serveur jusqu'au moment où elle est frappée, elle doit se trouver derrière la ligne de fond du serveur et au-dessus du niveau de la surface de jeu.</p> <p>La balle doit être vue par le relanceur pendant toute la durée de l'exécution du service.</p>

QUALIFICATION AU CA	Les 5 champions départementaux + 1 équipe du département qui accueille. Repêchages éventuels pour avoir au minimum 4 équipes.
ORGANISATION SPORTIVE	6 équipes → 2 poules de 3 : matchs de poule en 2 manches gagnantes ½ finale et Finales en 3 manches gagnantes 5 équipes → tournoi global : partie en 2 manches gagnantes 4 équipes → tournoi global : partie en 3 manches gagnantes Constitution des 2 poules si 6 équipes : en fonction des poids de équipes puis des résultats des années n-1 et n-2, avec la répartition suivante : (1 ^{er} , 4 ^e , 6 ^e - 2 ^e , 3 ^e , 5 ^e). La répartition (poules) ou le lettrage (tournoi) des équipes sera fait préalablement par le SR.
QUALIFICATION AUX INTER ACADEMIES	2 équipes Ac-Nantes + 2 équipes Ac-Orléans Tours (en Collèges et en Lycées) RAPPEL : elles devront chacune être accompagnées d'un JO Niveau Académique qui sera non-joueur (il peut être d'une autre AS). A défaut, pas participation aux Inter académies

Critérium Académique Benjamins – Benjamines

- × Lors du Championnat d'Académie, une rencontre sera réservée aux Benjamins - Benjamines.
- × Mêmes restrictions de participation que pour le Championnat Equipe Etablissement (SSS, Classement, Poids des équipes...).
- × Formule de compétition identique au Championnat d'Académie Equipe Etablissement.

Championnats de France UNSS Excellence Tennis de Table

Conditions de participation

- Ouvert à tous

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Équipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les associations sportives ayant terminé sur le podium les **2 années précédentes** lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Tennis de Table en collèges et lycées (Annexe 1)

- Les associations sportives ayant terminé **sur le podium** en **collèges et lycées** lors des championnats de France UNSS **Excellence** de Tennis de Table l'année précédente (Annexe 2)

	COLLÈGES EXCELLENCE	LYCÉES EXCELLENCE
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets (limité à 1 hors JO)	Minimes Cadets Juniors Seniors (limité à 1 hors JO)
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs + 1 remplaçant maximum Le nombre de Cadets dans l'équipe est limité à 1 Mixité obligatoire	4 compétiteurs + 1 remplaçant maximum Le nombre de senior dans l'équipe est limité à 1 Mixité obligatoire
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
RÈGLEMENT	FFTT	
FORMULE DE COMPÉTITION	5 parties : (Dans une rencontre chaque partie vaut 1 point) - 1 Double - 1 Simple Fille - 1 Simple A - 1 Simple B - 1 Double Mixte	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification inter-académique	
NOMBRE D'ÉQUIPES	12 par championnat / 11 + Dom Tom Le sport partagé a son propre championnat en collège et en lycée (voir fiche sport partagé)	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence collèges	Champion de France UNSS Excellence lycées

Tout élève non licencié FFTT doit se voir attribuer l'équivalence de 500 pts avant d'effectuer le calcul du poids total de l'équipe.

Modalités de qualification Excellence Collèges

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
IA 1	Amiens	Lille		1
IA 2	Créteil	Paris	Versailles	1
IA 3	Caen	Rennes	Rouen	1
IA 4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	1
IA 5	Besançon	Dijon		1
IA 6	Nantes	Orléans/Tours		2³
IA 7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	1
IA 8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	1
IA 9	Montpellier	Toulouse		1
IA 10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	TOTAL			11

+ 1 place

Si **0** équipe des Ultramarins

1 équipe de l'Académie organisatrice

Si **1** équipe des Ultramarins

Qualifiée **sur la coupe des Dom qui aura lieu en amont du CF**

Si **2** équipes des Ultramarins

Se référer au tableau du Règlement Fédéral

Modalités de qualification Excellence Lycées

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
IA 1	Amiens	Lille		1
IA 2	Créteil	Paris	Versailles	2⁴
IA 3	Caen	Rennes	Rouen	1
IA 4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	1
IA 5	Besançon	Dijon		1
IA 6	Nantes			1
IA 7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	1
IA 8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	1
IA 9	Montpellier	Toulouse		1
IA 10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	TOTAL			11

+ 1 place

Si **0** équipe des Ultramarins

1 équipe de l'Académie organisatrice

Si **1** équipe des Ultramarins

Qualifiée

Si **2** équipes des Ultramarins

Se référer au tableau du Règlement Fédéral

³ L'académie de Nantes a terminé championne de France sur le CF 2015 en Excellence Collège

L'IA 6 aura 2 qualifiés au CF 2016

⁴ L'académie de Versailles a terminé championne de France sur le CF 2015 en Excellence Lycée

L'IA 2 aura 2 qualifiés au CF 2016

CHAMPIONNAT UNSS EXCELLENCE COLLÈGE ET LYCÉE

Pour la composition des poules, les équipes seront classées par ordre décroissant du total des points des 4 meilleurs joueurs dont au moins un garçon et une fille.

Rappel : Un joueur non licencié à la FFTT a 500 pts.

À l'occasion du Championnat de France :

Dans une poule, toutes les parties d'une rencontre sont disputées : 5-0, 4-1 ou 3-2

Dans un tableau, les rencontres sont arrêtées à la victoire acquise : 3-0, 3-1 ou 3-2

RÈGLES COMMUNES AUX DEUX CHAMPIONNATS

Exemple de composition d'équipe

Établissement		Établissement	
	NOM et PRÉNOM		NOM et PRÉNOM
A		W	
B		X	
C = garçon faisant les doubles		Y = garçon faisant les doubles	
D= fille		Z = fille	

Les capitaines d'équipes sont libres quant à la formation de l'équipe

Seules contraintes :

- 1 fille en D ou Z
- 1 garçon en C ou Y
- Sauf dans le cas d'une équipe présentant 3 filles et 1 garçon : le placement du garçon sur la feuille de rencontre est libre en A, B, C ou W, X, Y

Les feuilles de rencontres sont à demander au Service Régional, ou à prendre en téléchargement sur le site unss.org

Abandon

Un joueur ayant arrêté au cours d'une partie et quelle qu'en soit la raison (blessure, exclusion, disqualification, ...) :

- **perd la partie**
- **ne peut plus participer** à une autre partie de la même rencontre
- **ne pourra reprendre sa place qu'à l'occasion de la rencontre suivante** (sauf décision disciplinaire)

En cas d'égalités, se référer au règlement FFTT

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 18 décembre 2015

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).

Précisions Académiques Championnats Equipe Excellence Tennis de Table

JEUNE OFFICIEL	Idem Equipe Etablissement.
FORMULE DE COMPETITION	Idem Equipe Etablissement.
REGLEMENT	<p>A classement égal, le garçon appartenant à la catégorie la plus âgée doit obligatoirement être placé n°1.</p> <p>Pour la composition des poules (voir Equipe Etablissement plus haut), les équipes seront listées en fonction de l'addition des classements fédéraux des 4 meilleurs joueurs (1 fille et les 3 meilleurs classements).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si une 2^e fille entre dans la composition de l'équipe, le total des classements fédéraux de l'équipe est augmenté de 15, et la 2^{ème} fille est en (A ou B) ou (W ou X) sur la feuille de rencontre. - Si 3 filles entrent dans la composition de l'équipe, le total des classements de l'équipe est augmenté de 30 et la composition d'équipe est libre pour (A B C) ou (W X Y).
QUALIFICATION AU CA	Idem Equipe Etablissement
ORGANISATION SPORTIVE	<p>6 équipes → 2 poules de 3 : matches de poule : en 2 manches gagnantes ½ finale et Finales en 3 manches gagnantes</p> <p>5 équipes → tournoi global : partie en 2 manches gagnantes</p> <p>4 équipes → tournoi global : partie en 3 manches gagnantes</p> <p>Constitution des 2 poules si 6 équipes : en fonction des classements des joueurs (total classement fille + 3 meilleurs classements)</p>
QUALIFICATION AUX INTER ACADEMIES	<p>2 équipes Ac-Nantes + 2 équipes Ac-Orléans Tours en Collèges</p> <p>1 équipe par académie en Lycées</p> <p>RAPPEL : elles devront chacune être accompagnées d'un JO Niveau Académique qui sera non-joueur (il peut être d'une autre AS). A défaut, pas participation aux Inter académies.</p>

Championnats de France UNSS Équipe d'Établissement **Tennis de Table Sport Partagé**

La sélection des 8 équipes lycées sera effectuée par la CMN sport partagé.

La sélection des 12 équipes collèges retenues sera effectuée par la CMN sport partagé.

Remarque : pour le challenge SPORT PARTAGÉ, dans un double souci sportif et organisationnel, et seulement en cas de tableau incomplet, la CMN pourra proposer le repêchage d'une 2^{ème} équipe d'un même établissement à titre tout à fait exceptionnel. Cette 2^{ème} équipe ne prendrait en aucun cas la place d'un autre établissement d'une autre académie.

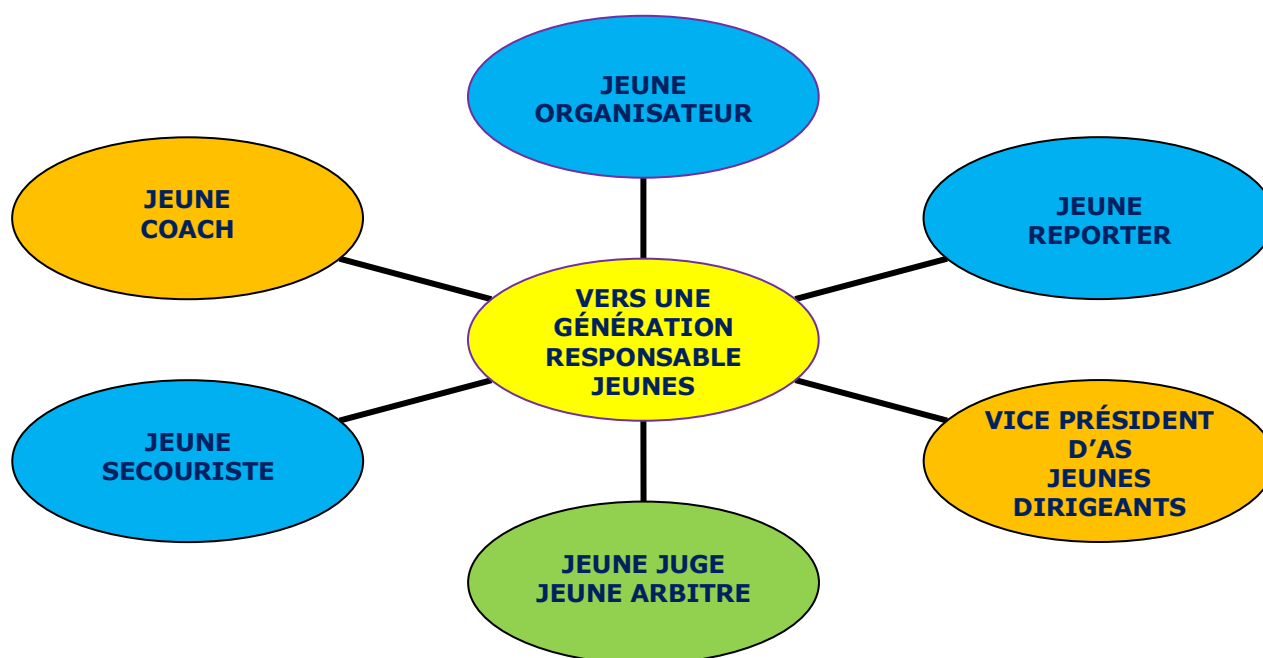
Ce chapitre sera complété courant octobre, suite à la tenue de la Commission Nationale de Sport Partagé.

Responsabilisation

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Conditions de la mise en œuvre des dispositions sur le haut niveau scolaire

3.

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les Jeunes Officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

En conséquence :

- l'évaluation rend compte des compétences acquises du Jeune Officiel aux différents niveaux de certification (départemental, académique, nationale, internationale). Cela suppose la mise en place d'une cohérence et d'une progression dans la formation,
- pour prétendre aux 16 points de l'enseignement facultatif ponctuel, le jeune doit avoir officié et obtenu sa certification durant sa « scolarité en classe de seconde ou première de lycée d'enseignement général et technologique » à l'occasion d'un championnat de France UNSS (*circulaire n° 2013-131 du 28-8-2013*),
- la validation d'un niveau national du Jeune Officiel doit au minimum correspondre au niveau 5 de compétence exigé dans le cadre de l'enseignement facultatif au baccalauréat EPS. Une fiche d'évaluation harmonise l'ensemble des activités sportives. Une moyenne de 14/20 (théorie et pratique) permet d'acquérir la certification nationale sur un championnat de France.
- Création d'une unité facultative d'EPS pour le baccalauréat professionnel : « ...*les candidats scolaires des établissements publics et privés engagés à haut niveau dans le cadre du sport scolaire, lauréats des podiums nationaux et jeunes officiels certifiés de niveau national ou international* » valident automatiquement la note de 16/20. L'entretien sur 4 points est obligatoire (arrêté du 07/07/15 et BO n°32 du 03/09/15).

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

4. Passerelles possibles des jeune arbitres entre l'UNSS et la FFTT

La convention entre l'UNSS et la FFTT précise que le Jeune Officiel de certification de niveau académique ou national permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFTT.

- La certification de niveau académique UNSS permet le titre d'arbitre officiel de club. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité départemental.
- La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre officiel régional. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional.

5. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes Officiels vers une génération responsable 2015-2016)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau national. Les jeunes dirigeants, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters, les jeunes coaches, et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification du niveau départemental au niveau national en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

Les vice-présidents d'AS élèves doivent recevoir une formation relative à leurs missions.

Inscription des meilleurs Jeunes Officiels académiques

La CMN de Tennis de Table a la responsabilité de déterminer les besoins en termes de Jeunes Officiels académiques. Avant toute décision, la CMN échangera avec l'organisateur du Championnat de France sachant qu'est laissé à l'académie organisatrice la mise en place d'un pool local (chiffre précisé dans le cahier des charges du CF).

La Commission Mixte Nationale de Tennis de Table privilégiera alors les Jeunes Officiels du pôle local de l'organisateur du championnat de France et ne se référera pas à la liste éventuelle des meilleurs JO d'académie.

Cette saisie n'est donc pas nécessaire pour le Tennis de Table.

Innovation

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

- Doublettes :
La plus courante des pratiques A.S dans le pôle développement est la formule doublette type coupe Davis (équipe de 2, 2 ou 4 simple, 1 double)
- La ronde UNSS
On peut envisager également un changement dans le comptage tout en gardant la composition d'équipe traditionnelle.
5 parties : 1 D – 1 SF – 2 S – 1 DM. Partie en 2 manches de 11 points (sans 2 points d'écart), changement de service tous les 2 points.
Victoire de l'équipe par addition des points des 10 manches.
En cas d'égalité de points à la fin d'une rencontre (poules ou classement)
Faire la différence entre manches gagnées et manches perdues.
En cas de nouvelle égalité, prendre le résultat du double mixte, puis du simple filles, puis du double, puis du simple 1, puis du simple 2
- Badten
Enfin inciter les AS tennis de table à pratiquer le badten peut être considéré comme une innovation.

Filles - Mixité

Dans la mesure où la discipline Tennis de Table fonctionne en équipe mixte, il conviendra de mettre davantage en avant les équipes qui présentent la parité. Un challenge féminin récompense sur le CF la meilleure représentation féminine, trophée offert par la FFTT.

Santé

Activité familiale par excellence, ses formes de pratique sont très variées (simple, double, tournante...). Le tennis de table participe en ce sens au « mieux bouger ».

Quartiers prioritaires

La composition d'équipes mixtes associées à une discipline attrayante et conviviale doit pouvoir s'inscrire dans le cadre du développement des activités ludiques en particulier dans les zones prioritaires urbaines et rurales.

Développement Durable

Sur le plan social, apprendre à lutter contre les inégalités - ouverture de l'offre particulièrement à destination des publics de zones sensibles et d'un public mixte - environnemental sur le savoir vivre ensemble et économique avec la prise en compte des besoins identifiés tout prenant en compte l'ensemble des contraintes fonctionnement, installations et transports.

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

Formation

En complément du programme Jeunes Officiels, « *vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes Officiels Arbitres, Jeunes Officiels Dirigeants et Jeunes Officiels Organisateurs, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateurs de l'association sportive.

Concernant le Tennis de Table :

- Valorisation des initiatives locales en matière de formation des enseignants (niveau district et départemental). En lien avec la FFTT et grâce à un appel à projet, une dotation financière ou matérielle pourra être remise aux associations et aux services de l'UNSS.
- Sur chaque championnat de France, un temps de formation sera réalisé à destination des enseignants présents sur l'événement. Pour les spécialistes, mais aussi les enseignants participants à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation UNSS-comité FFTT, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du comité FFTT.
- À compter de 2015-2016, des stages pourront être mis en place, en partenariat avec la FFTT, au niveau régional définis par les CMR pour lesquelles il convient d'insister sur leur mise en place effective.
- La mise en place du dossier **Educ'ping FFTT**, à destination du public scolaire officialise le partenariat UNSS/FFTT, profitant d'organisations mondiales pour dynamiser l'enseignement de l'activité et créer ou renforcer les liens entre les animateurs d'AS et les ressources fédérales.

Inauguré à l'occasion des championnats du monde de Tennis de Table en **mai 2013 à Paris**, le programme a connu une 2^{ème} édition sur les Mondiaux scolaires ISF en février 2014 à Ceyrat, sa 3^{ème} édition en mars 2015 à Nîmes sur le Championnat de France Lycées et verra sa concrétisation en sur le championnat du monde juniors FITT qui aura lieu au vendéspace en décembre 2015. La mise à disposition des enseignants d'EPS de précieux outils pédagogiques élaborés à partir des productions et analyses des différentes académies sera alors effective.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directrice adjointe de l'UNSS en charge de l'activité : Françoise BARTHÉLEMY

FFTT

Béatrice PALIERNE
Jacques BARRAUD
Francis CZYZYK

Karen MASSET

Responsable élue FFTT, référente scolaire

UNSS

Sébastien GROSZ
Guillaume BRIDIAU
Appel à candidature

Christophe ANTOINE

Référent Sport Partagé

Délégué technique UNSS

Serge MOMMESSIN

Personnes ressources de l'Académie de Nantes

Directeur de l'UNSS Régionale en charge de l'activité : Thomas GRENAPIN

Jacques PELE Clg Vercel Le Mans (72)
Jérôme EYSSERIC Clg R. Bernier St Sébastien (44)

Annexe 1

Associations Sportives classées dans les 3 premières en 2014 et 2015 des Championnats de France de Tennis de Table Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement⁵

Collèges

NEANT

Lycées

Lyc Saint-Jean-de-Passy PARIS

PARIS

Lyc Colbert TOURCOING

LILLE

⁵ Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique

**Associations Sportives étant classées dans les 3 premières en
2015 des Championnats de France Excellence de Tennis de
Table pour les collèges et pour les lycées
non autorisées à participer à la qualification pour les
Championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement**

Collèges

Col Emmanuel de Martonne LAVAL	NANTES
Col Saint Martin AMIENS	AMIENS
Col Louis Blériot LEVALLOIS-PERRET	VERSAILLES

Lycées

Lyc Léonard de Vinci LEVALLOIS-PERRET	VERSAILLES
Lyc Albert Camus NIMES	MONTPELLIER
Lyc Grandmont TOURS	ORLEANS-TOURS

**Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2015
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipe d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en 2015 et
n'étant pas autorisées à participer
en Équipe d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

Vérification du classement des joueurs en Tennis de Table :

Rappel : il existe une 1^{ère} phase de classement jusqu'à décembre et une 2^{ème} phase à partir de janvier. Il est nécessaire de systématiquement vérifier le classement en fonction du moment de la compétition (1^{ère} ou 2^{ème} phase). Il faut prendre en compte le classement officiel de septembre ou de janvier. Il apparaît sur la première page de spid. Il n'est plus nécessaire depuis 2 ans d'aller sur l'historique.

Précision importante : Tout élève non licencié FFTT doit se voir attribuer l'équivalence de 500 pts avant d'effectuer le calcul du poids total de l'équipe.

Dans tous les cas Vérification sur le site : <http://spid.fft.com>

Identifiant : UNSS

Mot de passe : ESPACE (si problème d'accès, s'adresser au service UNSS)

Rubrique : LICENCIES (1) / RECHERCHE (2)

Nom du Licencié Prénom/ Enter (3)

Si plusieurs licenciés au même nom, vérifier le prénom et la date de naissance (4)

Accueil Déconnecter Personnes Clubs Salles SPID - Système Pongiste d'Information Décentralisé Login UNSS Connexions : 9215 / FEDE1

Organismes Clubs **Licenciés** Recherche de personne Critères de recherche

Recherche de personne

Numéro de licence [] Sexe [] Numéro national []

Prénom [Chatelain] Code comité []

Prénom [Alexandre] Code ligue []

Numéro de club [] Code comité []

Code ligue []

Code comité []

Code ligue []

Numéro de club corpo []

Commune []

et le [] [] []

Licencié Personne Les deux

Validés Non validés Les deux

Mise à zéro Rechercher

Tri Alpha. Par N° de club Par date de naissance

Résultat (3)

Licence	Nom / Prénom	Club	Nom Club	N° national	Date naissance	Validation	Catégorie	Sexe	Pts
2513346	CHATELAIN Alexandre	11250001	PS BESANCON	522853	27/07/1997		prs 1 / -16	M	1004,0 / 10
2514728	CHATELAIN Alexandre	11250223	HERIMONCOURT	781400	02/10/1980	03/07/2012	prs / -40	M	500,0 / 5
3421623	CHATELAIN Alexandre	13340008	LE CRES SALAISO	852445	31/08/1997		Juniors 1 / -16	M	500,0 / 5

Vérifier le nombre de points (5)

Dans le cas ci-dessus la valeur du joueur étant supérieure à 550, le joueur doit donc être engagé en Excellence.